

MISE AU POINT

La loi sur la liberté de la presse nous engage à publier la tribune d'expression signée de Marc Macan dans cette édition, bien que celle-ci comporte des propos que je considère à caractère diffamatoire. En effet, le texte porte atteinte à l'honneur d'un élu dans l'exercice de ses fonctions.

Aussi, jeudi 23 mai, en tant que directeur de la publication, j'ai demandé à Marc Macan de retirer la partie de texte litigieuse de sa tribune, avant l'impression du journal. Il a refusé.

Les lecteurs du journal municipal de Dourdan méritent mieux.

Olivier Bouton,
directeur de la publication.